



## RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026 CCAS/RESIDENCE AUTONOMIE DU MOULIN LOGEMENT

### Introduction

Les Centres Communaux d'Action Sociale sont régis par les articles L.123-4 à L.123-9 du Code de l'action sociale et des familles ainsi que par les articles R123.1 à R.123-26 du même code. A ce titre, ils constituent des établissements publics communaux ou intercommunaux et disposent d'une personnalité juridique propre.

C'est dans ce cadre, et en vertu de L.1612-26 du Code général des collectivités territoriales, qu'un rapport sur les orientations budgétaires doit être présenté à l'organe délibérant dans un délai de 10 semaines précédant l'examen du budget primitif. Celui-ci sera voté au cours d'une séance ultérieure et distincte.

Le rapport donne lieu à un débat d'orientations budgétaires qui n'a pas de caractère décisionnel mais doit faire l'objet d'une délibération du Conseil d'administration.

Il a pour but de permettre aux administrateurs de discuter des principes de base d'élaboration budgétaire et de prendre connaissance, de manière plus approfondie, des données financières qui ne sont pas appréhendées dans les documents budgétaires.

### 1. Le contexte financier

Le CCAS est un établissement public administratif, personne morale de droit public qui dispose d'une autonomie administrative et financière distincte de la commune. Ceci étant, une subvention d'équilibre reste indispensable au CCAS pour maintenir ses activités de soutien envers les populations les plus fragiles.

Le budget du CCAS de Cachan est décomposé en :

- Un budget principal, régi par la nomenclature comptable M57, correspondant au fonctionnement courant du CCAS et du service d'aide à domicile, et à la partie « restauration » de la Résidence autonomie du Moulin.
- Un budget annexe, sous nomenclature M22, relatif à la partie « logement » de la Résidence autonomie du Moulin.

Les deux budgets sont votés annuellement selon les principes budgétaires du Code général des collectivités territoriales. Ils possèdent tous deux un patrimoine en propre, mais n'ont ni l'un ni l'autre de dette auprès d'établissements bancaires.

Chaque année, l'évaluation du montant de la subvention d'équilibre est réalisée au regard du recensement des besoins du CCAS et de ses ressources, qu'il s'agisse des produits des services, des subventions perçues ou du résultat comptable reporté. Ces prévisions intègrent également celles liées au budget annexe de la Résidence autonomie du Moulin, dont le besoin de subvention d'équilibre peut varier d'une année à l'autre. Dans la mesure où le CCAS verse lui-même une subvention à ce budget annexe, toute évolution de ce besoin de financement a un impact direct sur le niveau de la subvention communale attribuée au CCAS.

## 2. Les priorités politiques pour 2026

Le CCAS a pour vocation d'assurer la mise en œuvre de l'engagement de la Ville en matière d'action sociale. Il apporte un soutien aux populations en difficulté et un accompagnement en faveur des personnes handicapées et des seniors.

Le budget 2026 vise le maintien des politiques déjà mises en place en matière sociale et le développement de nouvelles actions s'inscrivant dans l'objectif d'une ville solidaire. Celui-ci sera conduit en partenariat avec les acteurs associatifs et institutionnels, mais aussi par le biais d'une action concertée entre la Ville, le CCAS et, notamment, le Département du Val-de-Marne.

Ainsi, le CCAS compte poursuivre ses efforts pour soutenir les plus fragiles.

### • **La solidarité**

#### ➤ Les aides à la personne

Dans un contexte national et international incertain, la situation financière et sociale de la population demeure préoccupante. Aussi, il est proposé de poursuivre les aides aux plus fragiles sous différentes formes que ce soient les bons alimentaires, les aides aux énergies, les aides financières ou encore les chèques d'accompagnement personnalisé. Les secours d'urgence sont dotés de 70 000 €. Un effort sera également porté sur les aides individuelles et collectives du PRE.

#### ➤ Le soutien aux associations

Cachan demeure une ville solidaire qui promeut l'engagement associatif. C'est pourquoi, le soutien aux associations locales sera renouvelé. Comme en 2025, une attention particulière sera accordée aux associations œuvrant dans le domaine de l'aide alimentaire aux plus démunis.

#### ➤ Le handicap

Cachan est une ville accessible. En conséquence, le CCAS aura à cœur de renouveler ses actions de sensibilisation au handicap en direction de tous les publics grâce à des actions reconduites telles que l'Handiclass, l'Handicafé, le DuoDay ou la programmation des 6 séances de Ciné relax.

Une attention toute particulière sera également portée à la poursuite de l'accueil inclusif au sein des accueils de loisirs de la Commune pour les enfants porteurs de handicap.

De plus, un travail spécifique sera entrepris sur la thématique de l'accompagnement des proches aidants qu'il s'agisse des parents ou de la fratrie.

### • **Le maintien à domicile**

En 2026, Cachan poursuivra ses actions afin de permettre le maintien à domicile et l'autonomie de nos aînés en maintenant une offre de portage de repas variée, un service d'aide et de soins à domicile.

#### ➤ Le service d'aide à domicile

Depuis juillet 2025, le SAD est engagé dans un CPOM avec le Département du Val-de-Marne qui fixe les objectifs prioritaires en matière d'accompagnement, de continuité de service et de coopération territoriale. Les moyens financiers alloués, notamment la dotation complémentaire, sont destinés à soutenir les actions de professionnalisation, d'amélioration de la qualité de vie au travail et de modernisation du service. Les modalités de suivi et d'évaluation du contrat relèvent d'un dialogue annuel de gestion entre le Département et le CCAS.

L'activité du SAD s'inscrit désormais dans la Réforme autonomie souhaitée par l'Etat dans le cadre de la mise en place d'un SAD Mixte (aide et soin). Il est issu de la signature de la convention

transitoire avec le SSIAD ASCMD en décembre 2025. Il œuvrera pour améliorer la cohérence de l'intervention sur le territoire cachanais, dans la prise en charge des personnes en perte d'autonomie et d'assurer ainsi, une meilleure lisibilité de l'offre pour la population (bénéficiaires et aidants).

➤ Le portage de repas

L'étude Bien vieillir à Cachan a identifié 5 enjeux prioritaires dont ceux relevant de « l'augmentation des besoins en santé » et de « l'isolement des individus ».

Afin de rendre un service permettant de mieux répondre aux exigences du public visé, le 3 juin dernier, le Conseil d'administration du CCAS a délibéré pour le recours à un prestataire pour la production et la livraison à domicile des repas.

Le service a évolué vers une prestation permettant d'ajouter des possibilités supplémentaires en termes de gammes pour mieux répondre aux besoins identifiés de la population, et ainsi proposer un service qui s'adapte aux régimes spécifiques issus notamment de prescriptions médicales.

D'autre part, le portage de repas joue un rôle indispensable en termes de lien social et de lutte contre l'exclusion. Une veille sociale est mise en œuvre à chaque passage au domicile.

Enfin, il s'agit de veiller à son bon fonctionnement alors que le coût des matières premières connaît une hausse tant pour les dépenses alimentaires que pour celles liées au conditionnement des denrées.

Le CCAS conserve en propre la gestion administrative du service, et en particulier l'information et l'inscription des bénéficiaires.

Depuis le 3 novembre dernier, la production et la livraison à domicile des repas sont réalisées en prestation.

L'année 2026, s'attachera à consolider ces nouvelles modalités de fonctionnement en veillant à préserver le lien constant avec l'usager sur le niveau de prestation et la qualité du service rendu, grâce notamment à la présence régulière d'un agent du CCAS dédié à leur côté.

#### • **Les loisirs Seniors**

En parallèle des actions précédemment développées, la Ville poursuivra sa politique visant à rompre l'isolement des seniors, en favorisant les activités, notamment intergénérationnelles dans les quartiers et les centres socioculturels.

Pour ce faire, les loisirs seniors prendront appui sur la mobilisation du réseau des animateurs des différentes structures accueillant des personnes âgées au sein de la ville afin d'élaborer des actions d'animation mieux coordonnées au cœur des préoccupations des seniors cachanais.

A cet effet, La semaine bleue s'attachera à proposer une programmation construite avec les partenaires de la Commune.

Les actions de prévention santé et de lutte contre l'isolement resteront la priorité du secteur avec la poursuite des ateliers et des sorties, réalisés tout au long de l'année. Elles viseront des thématiques telles que la prévention des chutes, les activités physiques et sportives, les sorties culturelles.

Il est également prévu de reconduire les temps conviviaux comme les lotos, les jeux de sociétés et les rencontres propices à discussion (ex : les conversations philosophiques).

De plus, des animations en format hybride seront également proposées pour permettre aux personnes âgées de choisir de partager, sur le même créneau, une activité en présentiel, en groupe ou bien de leur domicile en visioconférence.

Aussi, afin de poursuivre son activité, la recherche et le recours à des actions financées par des partenaires institutionnels, comme la Conférence des financeurs sont privilégiés.

Enfin, dans la continuité des premières actions réalisées en 2025 en direction des proches aidants et suite aux besoins identifiés, ces dernières ont vocation à se développer en partenariat avec les acteurs ressources du territoire.

#### • **La Résidence autonomie du Moulin**

Elle a répondu à son objectif de développement de sa capacité à accueillir de nouveaux résidents, pour assurer au mieux ses propres recettes. Son attractivité est à pérenniser.

L'enjeu majeur est désormais la réalisation des travaux du bâtiment ainsi que sa réhabilitation.

Les travaux de l'étanchéité du toit ont été effectués à partir de l'été 2025, ainsi que les études préalables aux travaux de ventilation. Le chantier ventilation débutera en avril 2026.

Au-delà de ces travaux qualifiés de prioritaire, en novembre dernier, le projet de réhabilitation de la résidence a obtenu le soutien financier de la CNAV.

En parallèle, les services ont poursuivi sur la période, en lien avec le bailleur, le processus de désignation d'un cabinet d'architectes.

Les premières réunions de travail ont eu lieu début 2026. L'année sera donc consacrée à l'élaboration concrète du projet de réhabilitation.

La démarche prévoit d'y associer les résidents.

La recherche de financements, permettant de mieux accompagner ce projet se poursuit en collaboration étroite avec le bailleur.

L'objectif est de se préparer à un lancement des travaux de réhabilitation pour l'année 2027.

#### ➤ Le forfait autonomie

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi d'adaptation de la société au vieillissement et plus précisément la transformation des foyers logements en résidence autonomie, en décembre 2016, le CCAS de Cachan a signé avec le Département du Val-de-Marne le premier Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens pour l'attribution d'un forfait autonomie visant à financer les actions de prévention au sein de la Résidence autonomie du Moulin.

Les bilans positifs concernant les actions de prévention réalisées à la Résidence autonomie du Moulin ont déjà permis de recevoir un soutien financier du Département. Il sera donc proposé de reconduire le dispositif et de conserver une grande vigilance dans la capacité de la Résidence autonomie à valoriser ses actions permettant de dégager ce financement (37 079 € en 2025).

**Le CCAS de Cachan, premier acteur de proximité sociale sur la commune, poursuit sa mission de soutien des populations les plus fragiles.**

### **3. Les Orientations pour 2026**

#### **2.1. Budget CCAS – Résidence autonomie du Moulin restauration (budget principal)**

##### • **Fonctionnement**

##### ➤ Les dépenses

Le montant des dépenses de fonctionnement s'établit à 2 103 000 € en 2026, contre 2 584 000 € en 2025. Chaque année, près de la moitié des dépenses de fonctionnement du budget principal est consacrée au maintien à domicile. Cette activité représente à elle seule environ 70 % de la masse salariale totale et connaît une progression mécanique régulière.

Le reste du budget est réparti entre quatre pôles principaux :

- Les loisirs seniors, qui regroupent principalement les dépenses liées aux sorties et aux ateliers proposés aux usagers.
- La restauration de la Résidence autonomie du Moulin.
- Le service de portage de repas à domicile, assuré depuis 2025 par un prestataire extérieur. Son coût est estimé à 220 000 € en année pleine.
- L'action sociale et le handicap, qui comprennent à la fois les aides attribuées par le CCAS (aides financières, aides liées à l'énergie ou au transport, bons alimentaires), ainsi que les actions en faveur du handicap et les subventions versées aux associations.

Le reste des dépenses de fonctionnement correspond à la subvention versée par le CCAS à la Résidence autonomie du Moulin (86 000 €), ainsi qu'au fonctionnement courant du CCAS, incluant notamment les dépenses de maintenance, les assurances, les frais de télécommunication et les dotations aux amortissements.

- La gestion et les charges de personnel

#### 1. La structure des effectifs au 31 décembre 2025

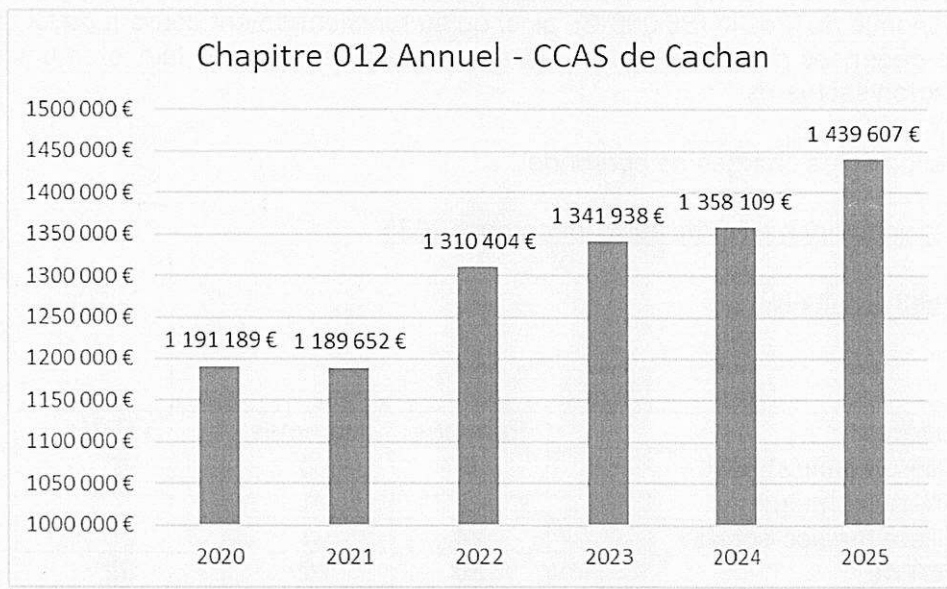
Postes permanents pourvus :

<b>Filières</b>	<b>Femmes</b>	<b>Hommes</b>	<b>TOTAL</b>
Filière administrative	6	0	6
Filière technique	0	1	1
Filière médico-sociale	24	1	25
<b>TOTAL</b>	<b>30</b>	<b>2</b>	<b>32</b>

En comparaison de 2024, un poste supplémentaire est pourvu, suite à la création du poste de Directeur adjoint de la DDS en charge du pôle seniors.

Les métiers au CCAS :

<b>Agents territoriaux CCAS</b>
1 Directeur Adjoint en charge du Pôle Seniors
1 Responsable du Service Aide à Domicile (SAD)
2 Agents administratifs du SAD
22 Aides à domicile dont un temps non complet à 75%
1 Assistante de direction
2 Conseillères en Economie Sociale Familiale
1 Référente sociale scolaire
1 Agent chargé du secrétariat du portage de repas et de la restauration
1 Agent polyvalent chargé du portage de repas

2. Les dépenses de personnel (Chapitre 012)Les principaux éléments de rémunération :

	<b>2024</b>	<b>2025</b>
Traitement de base (inclut CTI)	754 149 €	801 060 €
Indemnité de résidence	20 820 €	22 065 €
Régime indemnitaire	69 628 €	85 442 €
Prime de fin d'année	60 873 €	65 023 €
Nouvelle Bonification Indiciaire	0 €	0 €
Heures supplémentaires	2 438 €	2 806 €

L'évolution sur l'année 2025 :

La masse salariale réalisée en 2025 s'élève à 1 439 607 € comparativement à 1 358 780 € en 2024, soit une augmentation de 6 %.

Cette évolution résulte comme chaque année en partie des **augmentations mécaniques** comme les avancements d'échelon et les avancements de grades, estimées à environ 6 000 € sur 2025.

S'ajoute également à cela pour 2025 la **hausse du SMIC** intervenue en novembre 2024 et ayant ici compté pour une année complète sur les plus faibles échelons de la grille indiciaire, du fait de grilles indiciaires inférieures au SMIC.

Une partie de cette évolution provient également de la hausse des cotisations patronales, ayant ici pesé pour 8 274 € de hausse comparativement à 2024, en lien notamment avec :

- Augmentation de la **cotisation CNRACL** pour les agents titulaires, passée de 31,65 % à 34,65 %.
- Augmentation de la **cotisation URSSAF maladie**, passée de 8,88 % en 2024 à 9,88 % en 2025.

À noter également la création d'un poste de directeur adjoint à la Direction du Développement Social, des Solidarités et de la Santé, en charge du Pôle Seniors et dont le poste est imputé sur 8 mois de 2025 sur le budget du CCAS.

Suite à la mise en place d'une **participation à la prévoyance**, un montant d'environ 2 000 € a été versé aux agents concernés. On observe également une légère hausse de la **participation à la complémentaire santé**.

La hausse du **forfait Navigo** ainsi que le passage d'un **remboursement de 50 % à un remboursement de 75 %** en fin d'année 2024 a conduit à une hausse de la participation employeur aux frais de transport en commun d'environ 2 700 € par rapport à 2024.

Enfin, suite à une demande de **validation de services** d'un agent du CCAS, une hausse importante des dépenses liées à ce sujet est à noter, passant de 3 750 € en 2024 à 15 000 € en 2025.

Les évolutions prévues pour 2026 :**En matière de rémunération :**

Pour 2025, les avancements d'échelon et de grade ainsi que les promotions internes sont estimées à 4.800 euros.

Suite à la hausse du SMIC au 1<sup>er</sup> janvier 2026, environ 1 150 € supplémentaires sont prévus, à la fois pour la hausse du montant de la prime annuelle indexée sur le SMIC et pour le versement des indemnités différentielles aux agents dont le traitement indiciaire est désormais inférieur au SMIC.

**Autres impacts sur la masse salariale pour 2026 :**

Une hausse des cotisations patronales, d'environ 6 500 €, est attendue sur 2026, principalement en lien avec l'augmentation de 3 % de la cotisation CNRACL, ainsi que dans une moindre mesure la hausse de l'URSSAF Vieillesse et la baisse de l'URSSAF pour les Accidents du Travail.

Le paiement de l'Assurance Statutaire devrait également conduire à une baisse d'environ 9 000 € sur 2026.

Enfin, en lien avec des dépenses inhabituelles de l'année 2025 (Cotisation CNAS 2024 payée de manière décalée en 2025, haut montant de validation de services), une baisse de près de 20 000 € supplémentaire est attendue comparativement à 2024.

#### Recrutements, remplacements et reclassements :

La collectivité a une gestion prévisionnelle des emplois et questionne la **pérennisation des postes et leurs périmètres** à chaque départ d'agent (mutation, retraite...), afin d'adapter les attendus des postes aux besoins de service public et aux actions prévues au programme de la majorité municipale.

Dans la même logique, la **politique de remplacement** des arrêts maladie de longue durée et des congés maternité est maintenue, notamment dans les secteurs en tension. Elle est en revanche adaptée au cas par cas dans les autres situations.

Par ailleurs, la collectivité mène également une forte politique d'accompagnement au **reclassement** et au maintien dans l'emploi, pour aider les agents à retrouver le chemin du travail tout en apportant une amélioration des services rendus aux Cachanais-es.

Enfin, afin de soutenir la **politique de formation** des agents, l'enveloppe dédiée sera portée à 15 000 €.

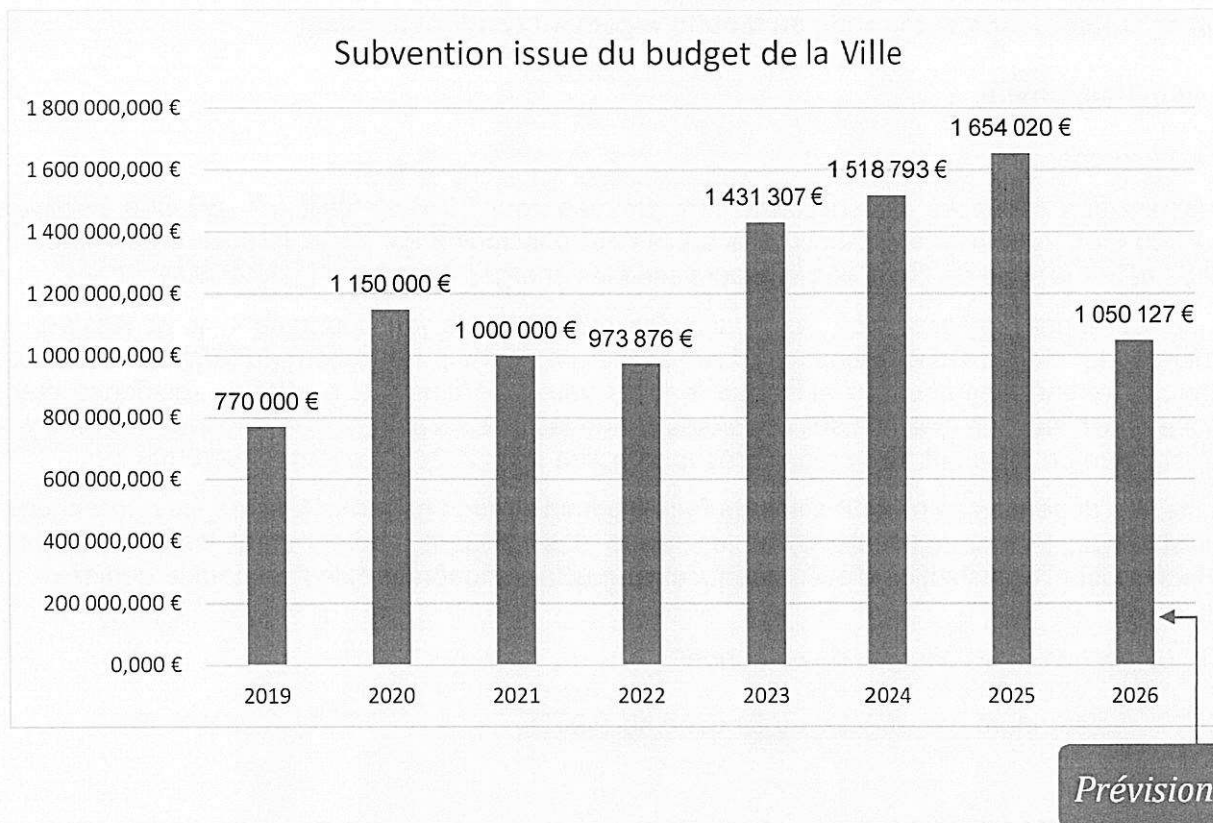
#### Le temps de travail :

Le temps de travail de la collectivité a été fixé à 1 607 heures au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Après concertation auprès des agents et des organisations syndicales, le travail au CCAS de Cachan est organisé comme suit :

- ✚ L'ensemble des agents de catégories C et B travaillent 39 heures hebdomadaires, ce qui leur ouvre droit à 25 jours de congés annuels et 23 jours d'ARTT.
- ✚ Les cadres de catégorie A travaillent 40 heures hebdomadaires, ce qui leur ouvre droit à 25 jours de congés annuels et 28 jours d'ARTT.
- ✚ Les aides à domicile travaillent 35 heures hebdomadaires, ce qui leur ouvre droit à 25 jours de congés annuels, auxquels s'ajoutent 5 jours de sujétions particulières au titre de la pénibilité.

#### ➤ Les recettes

La principale recette du CCAS demeure la subvention annuelle versée par la Commune. En 2026, celle-ci devrait atteindre 1 050 000 €. Sa diminution résulte de la baisse des dépenses de fonctionnement, elle-même sous-tendue par la réduction de la subvention versée à la Résidence.



Les recettes du chapitre 70 constituent la deuxième source de financement du CCAS. Elles proviennent principalement des prestations du service d'aide à domicile, financées par les participations des usagers et les prises en charge par les organismes de mutuelle et de retraite. Elles incluent également les produits liés à la restauration de la Résidence et au portage de repas à domicile. L'ensemble de ces recettes devrait progresser de 75 000 €, notamment en raison d'une augmentation du nombre d'usagers, pour atteindre 697 000 € au budget 2026.

Enfin, les participations et subventions complémentaires, notamment celles versées par le Département et les organismes partenaires, viennent compléter les recettes de fonctionnement à hauteur d'environ 100 000 €. À ce titre, le dispositif de réussite éducative est reconduit pour 2026, auquel s'ajoute le financement prévu dans le cadre du Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM).

#### • Investissement

Concernant l'investissement, un recensement des besoins est réalisé annuellement auprès des services et de la Résidence autonomie du Moulin et permet d'établir un programme d'investissements, présenté lors du vote du budget primitif. Ce programme peut concerner à la fois du mobilier ou des équipements informatiques pour les services du CCAS et du SAD, ou bien du matériel de restauration pour la Résidence autonomie du Moulin.

Les grosses opérations telles que le renouvellement du matériel de cuisine de la Résidence autonomie du Moulin peuvent faire l'objet d'un étalement pluriannuel, permettant ainsi un étalement des charges à supporter pour le budget principal.

Le budget d'investissement 2026 du CCAS devrait s'établir à 175 000 €.

## 2.2 Budget Résidence autonomie du Moulin logement (budget annexe)

### • Fonctionnement

#### ➤ Les dépenses

Le montant des dépenses de fonctionnement prévues pour 2026 s'établit à 1 097 000 €, contre 1 341 000 € en 2025. Cette évolution à la baisse est principalement liée à la prise en compte sur 2025 du déficit reporté de 2024, lequel alourdissait les charges à hauteur de 172 000 €.

Comme les années précédentes, les principales dépenses de fonctionnement de la Résidence autonomie du Moulin concernent les charges de personnel, l'entretien du bâtiment (fluides, réparations et entretien courant) ainsi que le loyer versé à Valdey. En effet, la résidence étant locataire des locaux, un quart de ses dépenses est consacrée au paiement du loyer et des charges au propriétaire du bâtiment. Les crédits prévus à ce titre pour 2026 s'élèvent à 260 000 €.

Le reste des dépenses se répartit entre les frais d'administration générale (assurances, fournitures administratives, télécommunications) et les loisirs des résidents, comprenant les interventions extérieures pour l'organisation d'événements ainsi que la rémunération de l'animatrice dédiée.

#### ➤ La gestion et les charges de personnel

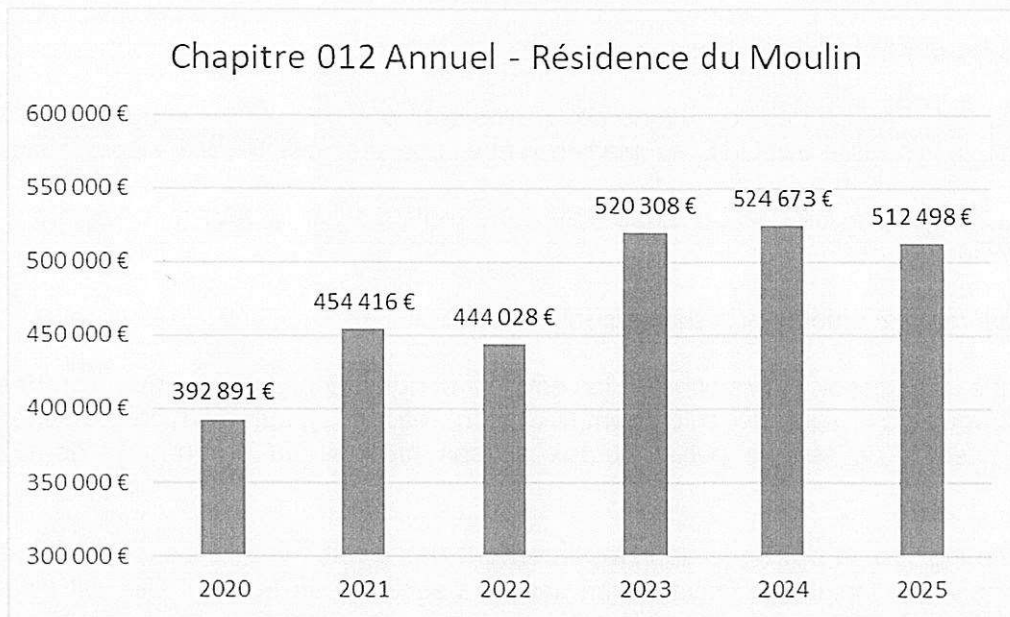
##### i. La structure des effectifs au 31 décembre 2025

Postes permanents pourvus :

<b>Filières</b>	<b>Femmes</b>	<b>Hommes</b>	<b>TOTAL</b>
Filière administrative	2	1	3
Filière technique	3	4	7
Filière médico-sociale	1	0	1
Filière animation	1	0	1
<b>TOTAL</b>	<b>7</b>	<b>5</b>	<b>12</b>

Les métiers à la Résidence Autonomie du Moulin :

<b>Agents territoriaux Résidence Autonomie du Moulin</b>
1 Chef d'établissement
1 Aide Médico-Psychologique
1 Assistante administrative et comptable
1 Agent d'accueil
3 Agents techniques polyvalents
1 Animatrice Personnes Âgées
1 Responsable technique logé
1 Gardiens de la Résidence

ii. Les dépenses de personnel (Chapitre 012)

La masse salariale est en légère baisse entre 2024 et 2025.

Les principaux éléments de rémunération :

	2024	2025
Traitement de base	302 759 €	287 188 €
Indemnité de résidence	8 926 €	8 531 €
Régime indemnitaire	33 461 €	32 766 €
Prime de fin d'année	24 656 €	24 561 €
Nouvelle Bonification Indiciaire	587 €	590 €
Heures supplémentaires	807 €	94 €
Avantages en nature	2 084 €	2 120 €

L'évolution sur l'année 2025 :

La masse salariale réalisée en 2025 s'élève à 512 498 € soit une baisse de 2,3 % par rapport à 2024.

La baisse globale s'explique essentiellement par le départ d'un agent, ainsi qu'une baisse des remplacements de gardiens de la Résidence et des agents en charge du portage des repas.

Cette baisse est toutefois contrebalancée en partie par les augmentations mécaniques habituelles, comme les avancements d'échelon et les avancements de grades, mais aussi la prime de fin d'année indexée au SMIC, ainsi que par les hausses de cotisations patronales intervenues en 2025.

Les évolutions prévues pour 2026 :**En matière de rémunération :**

Pour 2026, les avancements d'échelon et de grade sont estimés à 4 600 €.

Environ 600 € sont également prévus suite à l'augmentation du SMIC, à savoir 300 € pour la prime annuelle et 300 € pour l'indemnité différentielle versée aux agents dont le traitement indiciaire est désormais inférieur au SMIC.

#### **Autres impacts sur la masse salariale pour 2026 :**

Environ 5 500 € de hausse des cotisations patronales sont prévues suite à l'augmentation du taux de la CNRACL, à la hausse de l'URSSAF vieillesse et à la baisse de l'URSSAF Accidents du Travail.

La baisse du budget prévisionnel sur 2026 s'explique toutefois par le départ de l'animatrice loisirs seniors de la Résidence.

#### Recrutements, remplacements et reclassements :

La collectivité a une gestion prévisionnelle des emplois et questionne la **pérennisation des postes et leurs périmètres** à chaque départ d'agent (mutation, retraite...), afin d'adapter les attendus des postes aux besoins de service public et aux actions prévues au programme de la majorité municipale.

Dans la même logique, la **politique de remplacement** des arrêts maladie de longue durée et des congés maternité est maintenue, notamment dans les secteurs en tension. Elle est en revanche adaptée au cas par cas dans les autres situations.

Par ailleurs, la collectivité mène également une forte politique d'accompagnement au **reclassement** et au maintien dans l'emploi, pour aider les agents à retrouver le chemin du travail tout en apportant une amélioration des services rendus aux Cachanais-es.

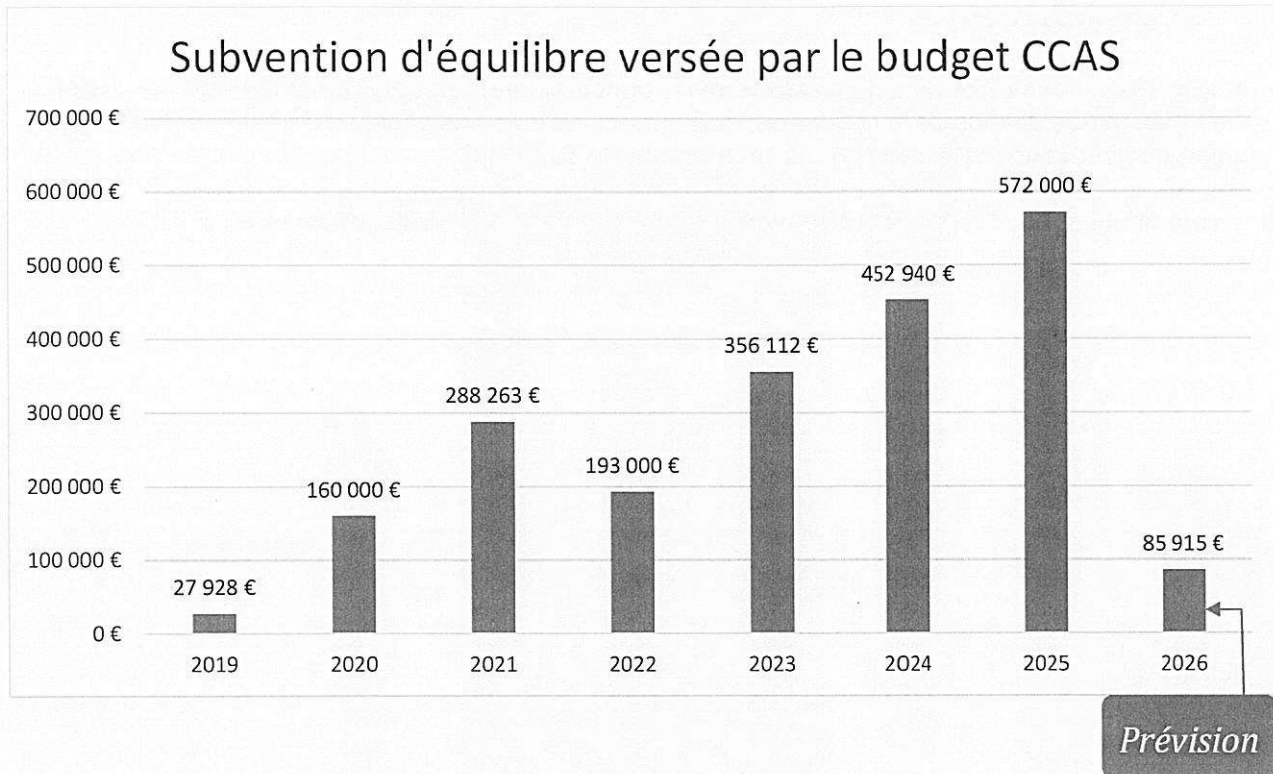
#### ➤ Recettes

Les recettes de fonctionnement du budget de la Résidence autonomie du Moulin devraient atteindre 851 000 € en 2026. Elles proviennent majoritairement des loyers versés par les résidents, représentant environ 78 % des recettes annuelles.

Les loyers sont ainsi estimés à 665 000 € en 2026, contre 712 000 € facturés en 2025.

La subvention d'équilibre versée par le CCAS constitue une autre recette importante pour la Résidence autonomie du Moulin. Son montant est ajusté chaque année en fonction du besoin de financement de la résidence, qui peut varier selon l'évolution des charges et des produits, ainsi que du résultat comptable constaté en fin d'exercice.

Pour 2026, cette subvention est estimée à 86 000 €, contre 572 000 € versés en 2025.



## FONCTIONNEMENT

### DEPENSE

Exercice budgétaire		2025	2025	2026	
Nature du mot	Chapit Chapitre	BP	Mandaté ou perçu	BP	
REEL	002	EXCEDENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION REPORTE	171 967,51 €	0,00 €	0,00 €
	011	DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE	181 050,00 €	193 576,03 €	176 700,00 €
	012	DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL	540 000,00 €	512 498,10 €	524 000,00 €
	016	DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE	448 023,00 €	329 005,80 €	396 500,00 €
	<b>Somme :</b>		<b>1 341 040,51 €</b>	<b>1 035 079,93 €</b>	<b>1 097 200,00 €</b>
	<b>Somme :</b>		<b>1 341 040,51 €</b>	<b>1 035 079,93 €</b>	<b>1 097 200,00 €</b>

### RECETTE

Exercice budgétaire		2025	2025	2026	
Nature du mot	Chapit Chapitre	BP	Mandaté ou perçu	BP	
REEL	002	EXCEDENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION REPORTE		246 382,80 €	
	017	PRODUITS DE LA TARIFICATION	640 000,00 €	763 826,54 €	665 000,00 €
	018	AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION	657 540,51 €	660 018,54 €	132 315,20 €
	019	PRODUITS FINANCIERS ET PRODUITS NON ENCAISSABLE	43 500,00 €	30 136,00 €	53 502,00 €
	<b>Somme :</b>		<b>1 341 040,51 €</b>	<b>1 453 981,08 €</b>	<b>1 097 200,00 €</b>

Depuis 2017, la Résidence autonomie du Moulin perçoit également une subvention du Conseil départemental relative au forfait autonomie, suite à la signature du premier Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens visant à financer les actions de prévention au sein de la Résidence du Moulin.

• **L'investissement**

Le budget 2026 prévoit 72 000 € d'investissement, principalement pour le remplacement de matériel et la rénovation des studios de la résidence, notamment les cuisines et salles de bain. À cela s'ajoute la reprise des subventions versées, pour un montant de 52 000 €.

L'équilibre final est bouclé par la subvention d'investissement de la Ville, estimée à 83 000 €.